

# Action boycott Ahava du 5 novembre à Lyon

BOYCOTT DESINVESTISSEMENT SANCTION – Boycott des produits AHAVA devant le magasin Sephora (LYON)

Samedi 5 novembre 2011, place de la république à Lyon, devant le magasin Sephora, des militants de la campagne BDS (« Boycott Désinvestissement Sanctions ») ont appelé au boycott des produits AHAVA. Certains portaient des pancartes qui dénoncent la fabrication de ces produits dans les territoires palestiniens occupés, d'autres portaient des peignoirs de bains.

Des tracts (voir ci-dessous) expliquent les raisons de l'action aux passants.



---

Les cosmétiques commercialisés sous la marque Ahava, présentée comme « israélienne », sont fabriqués illégalement dans les territoires palestiniens occupés, à partir de minéraux et de ressources provenant de la mer Morte, dans la vallée du Jourdain.

Or, pour le droit international tel qu'indiqué dans la 4ème Convention de Genève (art. 49, p. 6) et tous ceux qui l'ont ratifié, y compris la France, il est illégal pour la puissance occupante d'établir des colonies ou des infrastructures coloniales dans les territoires qu'elle occupe.

Et selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le transfert de population vers les territoires occupés constitue un crime de guerre. L'expansion continuelle de la colonisation dans les territoires palestiniens fait « gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient ».

Par conséquent, les cosmétiques AHAVA ne proviennent pas d'Israël, contrairement à la présentation faite par Sephora, **mais des terres palestiniennes illégalement exploitées par des colons Israéliens**. C'est pourquoi nous demandons à la direction de Sephora de cesser la commercialisation de ces produits, qui contribue à l'occupation et à colonisation.

A défaut, Sephora se rend complice d'un crime de guerre commis par Israël à l'encontre des palestiniens, et d'une politique violant les conventions de Genève et condamnée aussi bien par l'ONU que la Cour Internationale de Justice.

Action boycott Ahava devant le magasin Sephora de Lyon rue de la république le 5 novembre 2011

<http://collectif69palestine.free.fr/spip.php?article387>

Tract diffusé:

**Les secrets cachés... des produits de beauté**

## AHAVA

### **Ce que leur publicité vous dit :**

*« Fidèles à notre philosophie de protection de la beauté et des ressources naturelles de la région, nous avons toujours entretenu une relation passionnée et bienveillante avec la mer morte en travaillant avec attention et respect le long de ses rives envoûtantes » ...*

### **Ce que leur publicité vous cache :**

- AHAVA fabrique ses produits cosmétiques dans les colonies de Mitzpe Shalem et de Kaliya en Palestine, en utilisant les minéraux de la Mer Morte;
- Bien qu'un tiers de la rive ouest de la Mer Morte soit située en Cisjordanie, Israël interdit l'accès au littoral et à ses ressources aux Palestiniens;
- La cour Internationale de Justice de la Haye a réaffirmé en 2004, l'illégalité de la construction des colonies de peuplement, ce qui inclut la construction de sites industriels.

L'usine AHAVA existe donc en violation du Droit International.

- Les produits de beauté AHAVA portent la mention « made in Israël » et bénéficient à ce titre d'un tarif douanier préférentiel en raison de l'accord d'association U.E.-Israël entré en vigueur en 2000. Or son article 83 exclut les produits des colonies, des avantages fiscaux dont jouissent ceux du « territoire israélien ». Il s'agit donc d'une double fraude, au code du commerce français qui interdit la falsification des « règles d'origine » des produits et à la directive européenne du 11 mai 2005 « relative aux pratiques déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs » et d'une infraction douanière pour non paiement des taxes d'importation dues.

- La Mer Morte est en danger. Sa superficie a déjà diminué d'un tiers depuis 1960 et aujourd'hui son niveau baisse de plus d'un mètre par an. Les causes essentielles en sont : la surexploitation du Jourdain, sa seule source d'eau douce étant utilisée à des fins d'irrigation au service de l'agriculture intensive Israélienne et les industries minérales dont le processus d'extraction entraîne chaque année la disparition de près de 800 millions de mètres cubes d'eau !

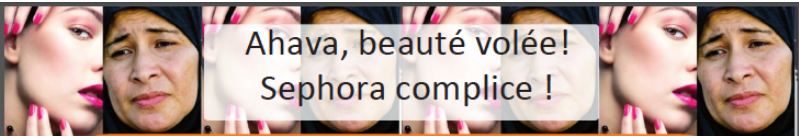
***En achetant les produits de beauté AHAVA, vous contribuez :***

- à l'expansion des colonies illégales,
- au vol des terres palestiniennes,
- à l'appauvrissement des ressources en eau de la région par l'assèchement du Jourdain,
- à l'exploitation de la Mer Morte, au mépris de son héritage, culturel et de son rôle écologique majeur,
- à la violation du Droit International et Communautaire (U.E.).

**Produits AHAVA présents dans votre magasin SEPHORA Part Dieu et grande pharmacie lyonnaise...**

**« Tant que l'État Israélien ne respectera pas les droits de l'homme, refusez d'acheter ses produits ! »**

**<http://collectif69palestine.free.fr>**



Ahava, beauté volée!  
Sephora complice !

### BOYCOTTONS LES PRODUITS ISRAËLIENS

**AHAVA** promet de partager  
«les secrets de beauté de la Mer Morte».

*Mais, derrière cela ...*

**AHAVA** est basée dans la colonie de Mitzpe Shalem  
en Cisjordanie occupée.

**AHAVA** utilise ainsi des ressources naturelles volées  
aux Palestiniens,

*Dans le même temps ...*

**ISRAËL** interdit l'accès à l'ensemble du littoral  
de la Mer Morte aux Palestiniens

**ISRAËL** exporte ces produits en violant le droit européen,  
**ISRAËL** bénéficie malgré tout du programme de libre-  
échange avec l'Union Européenne.

*Or ...*

**SEPHORA** distribue en France les produits **AHAVA**  
**SEPHORA** participe ainsi à la politique d'Apartheid  
de l'État d'Israël

### CAMPAGNE BDS

Les Palestiniens appellent à une campagne mondiale de  
« Boycott Désinvestissement Sanctions ».

Cette campagne a pour objectif d'obliger l'État d'Israël  
à appliquer le droit international.

**SOYONS SOLIDAIRES DU PEUPLE PALESTINIEN !**

**BOYCOTTONS ISRAËL COMME**

**L'AFRIQUE DU SUD AU TEMPS DE L'APARTHEID**

Campagnebdsfrance@yahoo.fr



www.bdsfrance.org